

Chers collègues  
Mesdames, Messieurs

Nous le savons: tous les sujets débattus au Parlement ne sont pas, loin de là, d'une grande portée. Mais cette fois-ci, nous allons vraiment au-devant de décisions très importantes sous la Coupole fédérale. Ces prochains mois, nous aurons en effet à traiter non seulement le message relatif à la mise en œuvre de l'initiative sur l'immigration de masse, mais encore le message sur la formation, la recherche et l'innovation. A ce dernier titre, nous devons fixer le cadre général dans lequel pourront se déployer les efforts de formation, de recherche et d'innovation ces quatre prochaines années. Et nous savons déjà que par nos décisions, nous contribuerons à faire en sorte que la Suisse puisse disposer dans ces domaines, pour les temps à venir, d'une relève suffisante en qualité comme en quantité.

Nous avons à résoudre cette quadrature du cercle: d'une part trouver des solutions permettant de contenir l'immigration d'une manière supportable pour l'économie. D'autre part, aménager sur les bancs du Parlement, dans le cadre du prochain message FRI, le domaine si important de la formation, de la recherche et de l'innovation de telle sorte que la place (économique) de la Suisse s'en trouve renforcée et, par la même occasion, sa compétitivité. La pénurie de personnel qualifié rend cette tâche plus ardue, puisque la possibilité de recourir au personnel étranger est en jeu.

Je vous invite cordialement, chers collègues, à devenir membres, vous aussi, du GP FRI. Au moins deux fois par année, vous serez invités à des rencontres animées par des conférenciers de qualité représentant les milieux de l'économie, de la recherche et de la formation, ainsi que les autorités, pour y être informés des dernières nouveautés mondiales en matière d'innovation et de tendances. Nos sujets d'exposés sont spécialement choisis pour vous aider dans vos prises de décisions lors des débats parlementaires à venir. Si vous êtes intéressés par le GP FRI, il vous suffit de nous renvoyer la déclaration d'adhésion ci-jointe.

Le GP FRI s'est donné pour tâche de vous préparer au mieux pour les discussions à venir. J'ai donc le plaisir de vous inviter par la présente à notre traditionnelle rencontre de session. Elle se tiendra:

**Le jeudi 17 mars 2016 à l'hôtel Bellevue Palace, sur le thème**

**«Formation, recherche, innovation 2017 - 2020»**

**Débat sur les priorités et les défis**

Un état des lieux des priorités et des défis liés à la promotion de la FRI pour les années 2017 – 2020 vous y sera présenté.

En conclusion, nous débattons avec M. **Fritz Schiesser, président du Conseil des EPF**, M. **Dietmar Hüglin, BASF Suisse SA**, membre du Comité d'Apprentis et représentant l'industrie, ainsi qu'avec Mme **Christine Davatz-Höchner**, responsable du secteur Politique de la formation professionnelle à l'**Union suisse des arts et métiers**.

Soyez donc des nôtres!

## Au Parlement – Session de mars 2016

---

### Il faut plus de moyens pour le domaine FRI

9 mars, CN

#### **15.3011 Mo CSEC-N. Message FRI: accroissement des moyens de 3,9% au minimum (élimination des divergences)**

Lors de la session à venir, le Conseil national devra éliminer une divergence sur une motion exemplaire. En décembre, le Conseil des Etats a modifié la mesure proposée par le Conseil national au sujet de l'accroissement des ressources: en lieu et place de l'augmentation minimale de 3,9% des moyens prévue dans le message sur la promotion de la formation, de la recherche et de l'innovation (FRI) pour les années 2017-2020, le Conseil des Etats demande que ce domaine bénéficie d'un traitement prioritaire en matière d'allocation de ressources: plutôt que l'augmentation minimale de 3,9% prévue dans le message FRI pour les années 2017-2020, le Conseil des Etats prône un traitement financier prioritaire, mais renonce à fixer un pourcentage à l'accroissement des moyens.

Il serait plus que souhaitable de transmettre la motion sous sa forme d'origine, car la formation, recherche et innovation publiques ont besoin d'une croissance annuelle stable, mais supérieure à la moyenne. La commission, à l'instar du Conseil des Etats, souligne toutefois qu'il importe de ne pas "se dissimuler la situation financière difficile qui attend demain la Confédération et de contribuer à l'objectif du maintien d'un budget fédéral durablement sain". Il s'agit de prendre tout à fait au sérieux cet impératif, mais en renonçant à assigner un pourcentage fixe à l'accroissement annuel moyen des ressources destinées au secteur FRI. La motion reformulée charge à présent le Conseil fédéral de "considérer les tâches relevant du domaine de la formation, de la recherche et de l'innovation pour la période 2017 à 2020 comme prioritaires et de débloquer à cette fin les ressources nécessaires". En matière d'encouragement, il tiendra compte des quatre axes prioritaires suivants: 1) formation professionnelle supérieure, 2) relève scientifique, 3) médecine, 4) innovation.

Nous savons que le Conseil fédéral ne prévoit pas une croissance supérieure à 3,3% dans le plan financier 2016-2018. Par conséquent, nous devons tous avoir à cœur de dépasser sensiblement cet objectif lors des débats parlementaires sur le projet FRI. La motion modifiée est aussi un engagement en faveur d'un sensible surcroît de ressources pour les domaines FRI. Il appartient au Parlement de matérialiser cette orientation.

### Assurer un renforcement de la formation professionnelle dans le cadre du message FRI

3 mars, CE

#### **14.451 Iv. pa. Mûri. Formation professionnelle initiale. Fonds en faveur d'une offensive de qualification**

En décembre 2015 déjà, nous avons signalé que la pénurie de personnel qualifié ne saurait être surmontée grâce à l'accumulation de ressources à court terme. L'initiative parlementaire demande la mise à disposition par la Confédération, sur une durée de quatre ans, d'une somme de 50 millions de francs au maximum pour soutenir diverses mesures en faveur de la formation professionnelle. La démarche apporterait sans doute un soulagement ponctuel à court terme, mais elle ne satisfait pas au principe qui veut que la formation, la recherche et l'innovation ont besoin d'un soutien structurel. Dans le domaine de la formation professionnelle (supérieure) également, des succès supplémentaires ne peuvent être obtenus qu'à la faveur d'un effort d'encouragement soutenu durablement et conjointement par la Confédération et les cantons.

## **Besoin d'ingénieurs: l'initiative visant à combattre la pénurie de personnel qualifié ne réglera pas le problème**

**13 mars, CE**

### **Ip. 15.4262 Pénurie d'ingénieurs. Faut-il importer ou former des spécialistes?**

Dans son interpellation, le conseiller aux Etats Bischof soulève une question qui occupe déjà le GP FRI depuis des années: dans le domaine MINT précisément, notamment dans les sciences naturelles et les TI, la Suisse souffre de faiblesses criantes. Il en résulte une pénurie d'ingénieurs, thème traité dans l'interpellation Bischof. La question de savoir si nous devons « importer ou former » les ingénieurs dont nous avons besoin va mobiliser les branches concernées qui se préoccupent de la possible limitation de l'immigration. Nous sommes confrontés à une réalité incontournable: l'initiative visant à combattre la pénurie de personnel qualifié ne va pas résoudre le problème du manque d'intérêt de nos enfants et de nos jeunes pour les professions des sciences naturelles et de la technique. Interrogé sur ce qu'il entend entreprendre concrètement et rapidement à ce sujet, le Conseil fédéral a présenté sa réponse le 17.02.16. Il y précise qu'il veut apporter son soutien aux hautes écoles dans la formation d'ingénieurs avec la collaboration des cantons, sous la forme d'un financement de base adapté aux besoins et grâce à l'instrument des subventions liées à des projets. Parmi ces projets figurent ceux qui concernent la mise en place d'un centre national de compétences visant à promouvoir la formation MINT, l'égalité des chances et la promotion de la relève dans le domaine scientifique.

## **Rapprocher du marché la promotion de l'innovation**

**7 mars, CN**

### **15.080 Loi relative à Innosuisse**

La démarche - également soutenue par le Parlement - consistant à transformer la Commission actuelle de la technologie et de l'innovation (CTI) en une agence indépendante de droit public juridiquement autonome est judicieuse. Il est prévu de ne rien changer à la mission actuelle de la CTI, qui consiste à jeter des ponts entre la recherche et le marché. La nouvelle organisation devra continuer de se limiter à l'encouragement de projets d'innovation selon une approche ascendante (bottom-up). Elle satisfait aux exigences du marché et répond aux nécessités accrues d'un encouragement ciblé et moderne. Jusqu'ici, la CTI était organisée en commission extraparlamentaire. En tant qu'agence privée, elle sera plus efficace et plus mobile, dans la mesure où les principales industries seront aussi représentées au sein de l'organe de direction. Cette transformation intervient au bon moment: la Suisse a certes reconnu l'importance qu'il y a à encourager l'innovation, mais si elle veut conserver sa position de pointe sur le plan international, elle devra consentir des efforts supplémentaires. Pour s'imposer dans une concurrence internationale exacerbée, elle doit resserrer encore l'interconnexion entre la recherche et l'industrie. A cette fin, la nouvelle structure d'Innosuisse est adéquate. Il ne serait même pas nécessaire pour cela de changer son nom.

<p><b>Limitation de l'immigration: par une clause de sauvegarde, mais sans contingentement des élèves, des étudiants et des post-doctorants</b></p>
---

Nous avons relevé ici à maintes reprises que le Conseil fédéral devait intégrer dans ses propositions visant à limiter l'immigration le modèle de clause de sauvegarde également préconisé par le GP FRI. C'est entretemps chose faite.

Nous reprenons maintenant un aspect du dossier qui n'a pas retenu beaucoup l'attention jusqu'à ce jour, mais qui affecterait sensiblement notre site de formation et de recherche, de même que l'ensemble de notre économie si le Parlement n'intervenait pas pour y remédier: le Conseil fédéral propose d'inclure dans le contingentement toutes les personnes qui

ne font pas partie de la population active, mais qui séjournent ou souhaitent séjourner plus d'un an en Suisse. Cela concerne surtout les élèves et étudiants qui fréquentent des écoles et des universités en Suisse, c'est-à-dire ceux qui viennent dans notre pays pour se former et se perfectionner.

Il n'est ni judicieux en soi, ni économiquement raisonnable, de contingenter les personnes qui suivent des formations et des cours de perfectionnement de plus d'une année chez nous : la plupart des filières d'enseignement et d'études durent plusieurs années. Dans ces cas, le contingentement nuirait à l'économie: l'acquisition de diplômes suisses, de certificats d'études et de doctorats serait largement rendue inaccessible. On ne comprendrait pas, à l'échelle internationale, pourquoi les excellents programmes d'études de nos hautes écoles et institutions de formation ne seraient accessibles qu'aux personnes munies d'une autorisation qu'il faudrait solliciter chaque année. Ni les hautes écoles suisses, ni les nombreuses écoles privées ne pourraient rester compétitives par rapport à leurs homologues à l'étranger. En outre, il faut bien que les collaborateurs étrangers des sociétés internationales puissent envoyer leurs enfants à l'école ou à l'université en Suisse. Il n'est pas acceptable qu'une autorisation de séjour doive être redemandée chaque année pour les membres de ces familles. Au cas où le contingentement également prévu pour les membres des familles des collaborateurs de ces entreprises internationales serait appliqué, celles-ci auraient de la peine à recruter les spécialistes étrangers dont elles ont besoin.

## Perspective

### Agenda de la manifestation du jeudi 17 mars 2016, dès 12 heures 30

#### « Formation, recherche, innovation 2017 – 2020 »

#### Débat sur les priorités et les défis

**Jeudi 17 mars 2016**, de 12h30 (lunch) à 14h30 à l'hôtel Bellevue Palace, Berne, Salle «Zur Münz»

#### Programme

Dès 12h30	Apéritif et lunch
13h15	Accueil et introduction aux défis découlant du message FRI 2017 - 2020, par le conseiller national <b>Gerhard Pfister</b> , président du groupe parlementaire Formation, Recherche et Innovation GP FRI
13h30	Discussion de groupe : <b>Fritz Schiesser</b> , président du Conseil des EPF <b>Dietmar Hüglin</b> , BASF Schweiz AG, Comité aprentas <b>Christine Davatz-Höchner</b> , USAM, responsable de la formation professionnelle

Je me réjouis de vous accueillir tous à notre rencontre de session. Nous enregistrons avec plaisir votre inscription à l'adresse suivante: [info@pgbfi.ch](mailto:info@pgbfi.ch)

*Le GP FRI s'engage en faveur d'un pôle suisse de la recherche attrayant, offrant des postes intéressants pour le personnel qualifié autochtone et étranger et jouant (demain comme hier) le rôle de moteur de l'innovation pour la Suisse. C'est à cette seule condition que la recherche et l'innovation pourront continuer d'œuvrer pour le bien de tous.*

*Gerhard Pfister, Conseiller national  
Président du GP FRI*

#### Groupe parlementarische pour la Formation, la Recherche et l'Innovation GP FRI

Nordstrasse 15 – Case postale - CH-8021 Zurich  
Téléphone +41 44 368 17 11- Fax +41 44 368 17 70  
E-Mail [info@pgbfi.ch](mailto:info@pgbfi.ch) - Internet [www.pgbfi.ch](http://www.pgbfi.ch)